

GROUPE DU PORTE-PAROLE  
SPRECHERGRUPPE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDEN  
SPOKESMAN'S GROUP

INFORMATION A LA PRESSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • INFORMAZIONE  
ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS • PRESS RELEASE

Bruzelles le 18 novembre 1970

\*Intervention de M. SPINELLI, Membre de la Commission, au  
Parlement européen, en réponse à la question de M. OELE sur  
l'avenir de l'Euratom

La question posée par M. OELE arrive à un moment très opportun, puisqu'elle permet d'avoir au Parlement un débat sur un problème très grave, pour lequel nous sommes véritablement arrivés à l'heure de la vérité. Ce n'est pas seulement la Commission, mais la Communauté européenne tout entière, dans toutes ses institutions, et les gouvernements des six Etats membres qui, confrontés avec ce problème, doivent assumer leurs responsabilités.

Le Centre commun de recherche n'est pas quelque chose qui peut subsister ou tomber par lui-même. Il ne peut avoir de signification et d'importance qu'en tant qu'il est un des instruments de la politique de recherche et de développement scientifique et technologique de la Communauté. Depuis des années, il traverse une crise profonde parce que la Communauté ne parvient pas à se donner une telle politique.

Il y a quelque chose de paradoxal dans cette impuissance. Celle-ci ne résulte pas du manque de conscience de la dimension que revêtent aujourd'hui de nombreux domaines, parmi les plus importants de la recherche. Au contraire, toute rencontre entre les responsables de la recherche dans nos pays et hommes d'Etat montre qu'ils sont pleinement conscients du fait que dans de nombreux domaines, du nucléaire à l'informatique et à l'électronique, de la biologie aux transports, de l'écologie aux communications, et ainsi de suite, les politiques nationales de recherche, les marchés nationaux sur lesquels se déboursent en dernière instance les produits de ces recherches, la mobilisation des ressources nationales dans un but de recherche, ont acquis dans de très nombreux domaines des dimensions absolument inadéquates. Ce serait presque faire injure à cette Assemblée que de répéter ici tous les arguments qui démontrent cette carence, tant ils sont désormais évidents dans la conscience de tous. Et c'est à cause de ce sentiment croissant qu'il y a un an, à la Conférence de La Haye, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont voulu mettre en évidence l'urgence d'une politique commune de recherche, comme un des objectifs à atteindre dans le cadre de la future union économique et monétaire.

Mais, en regard de ce sentiment croissant du profond intérêt que suscite une action commune, nous trouvons une méthode de recherche des réponses à donner, qui est totalement absurde et qui, cependant, a été suivie jusqu'ici par nos gouvernements, avec une obstination qui s'explique difficilement.

On prétend depuis des années, et après la Conférence de La Haye on a continué à prétendre avec plus de ferveur encore, si j'ose dire, qu'en réunissant autour d'une table les responsables des politiques nationales de recherche -

.../...

tantôt des ministres, tantôt des hauts fonctionnaires, tantôt des dirigeants de centres nationaux de recherche - il serait possible d'arriver à définir un ensemble cohérent d'actions et d'initiatives qui pourraient devenir un programme commun. Conférences et comités intergouvernementaux ont proliféré comme des champignons après la pluie.

La confiance dans cette méthode de formation de la politique commune de recherche est la cause fondamentale de l'indifférence, pour ne pas dire de la méfiance croissante des gouvernements à l'égard de l'Euratom, à l'égard du CCR et, en général, à l'égard de la Communauté en tant qu'instrument adéquat pour développer une politique commune de recherche. Dans quel but mettre des crédits plus élevés à la disposition de la Communauté pour lui permettre de promouvoir un programme cohérent de contrats de recherche. Dans quel but renforcer le CCR pour lui permettre de mener des recherches dans l'intérêt de tous dès lors que les divers gouvernements auraient pu se mettre d'accord entre-eux pour arriver aux mêmes résultats ? Tel est l'état d'âme qui a incité chaque année à reconduire purement et simplement de maigres budgets de recherche, qui a incité à ajourner l'adoption de programmes pluriannuels comme celui de la fusion contrôlée qui n'a pas permis jusqu'ici d'aborder de front le grave problème que représente un programme commun pour l'enrichissement de l'uranium, qui a incité à compter pour ainsi dire au centime près les crédits à accorder au CCR pour étudier les possibilités d'activités non nucléaires, et ainsi de suite.

Or, cette méthode est essentiellement stérile. Lorsque les représentants des politiques nationales se réunissent autour d'une table, chacun d'eux a derrière lui tout un processus long, complexe et lourd, déjà dépassé, de définition de diverses politiques et il ne peut pratiquement plus le changer. Certes, on découvre facilement qu'il existe des intérêts communs, que des actions communautaires sont possibles mais, en règle générale, il n'est plus possible de faire coïncider des programmes divergents. Et même si parfois on entrevoit la possibilité d'une action commune, celle-ci reste isolée, et précaire, parce que les processus de formation des décisions restent distincts et parce que, tantôt tel partenaire, tantôt tel autre change d'avis, annule ses crédits, se retire de l'entreprise.

La récente faillite de la conférence spatiale, survenant si peu de temps après que les journaux annonçaient triomphalement la naissance de l'Europe spatiale, l'incapacité des nations européennes de donner à la proposition américaine de participer au programme post-Apollo une réponse commune significative et engageant toutes les parties en cause, cette faillite est la confirmation la plus éolotante de la stérilité de l'approche intergouvernementale. Mais, c'est peut-être précisément cet échec humiliant des possibilités scientifiques et technologiques de l'Europe qui pourra être le point de départ d'une nouvelle approche de l'ensemble du problème.

La Commission a toujours affiché un profond scepticisme à l'égard de cette manière d'aborder le problème de la recherche. Mais je ne serais pas sincère si je ne disais pas que la Commission, elle aussi, a là une part de responsabilité. Elle s'est inclinée avec résignation devant cette mode de l'Europe "à la carte", elle l'a avalisée en mettant de son plein gré ses services à la disposition des innombrables comités inter-gouvernementaux; elle a souvent préparé pour eux divers projets de coopération entre Etats. Jusqu'ici, elle s'est bornée à tenter, par une tactique de résistance passive, de sauver ce qui pouvait être sauvé, à maintenir en vie tel ou tel contrat d'association, à faire durer le CCR tel quel d'une année à l'autre, à dresser dans l'abstrait des listes d'éventuelles actions communes, listes qui vont rejoindre celles élaborées par les

.../...

divers comités intergouvernementaux et qui avaient toutes le même défaut : elles étaient, certes, rationnelles, mais elles n'avaient derrière elles aucun centre commun permanent de formation et d'exécution.

Toutefois, la Commission a maintenant décidé de mettre fin à cette attitude qui lui faisait accepter avec résignation une méthode de travail stérile, pour ne pas dire ruineuse. La Commission a l'intention de soumettre au Conseil toute une série de mesures en vue de traduire enfin dans les faits les directives de la conférence de La Haye. Les premières propositions, qui seront présentées dans les prochains jours, entendent affronter les problèmes les plus urgents qui ne souffrent plus d'être ajournés une fois de plus.

Convaincue que le CCR est un instrument important pour une politique commune sérieuse dans le domaine de recherche, la Commission proposera de restructurer cet établissement de fond en comble; cette restructuration le libèrera de la lourdeur bureaucratique qui a présidé à sa gestion jusqu'ici et du mécanisme paralysant auquel obéissait la définition de ses budgets. Le CCR doit devenir un organisme doté d'une large autonomie, géré sur la base de critères industriels modernes, composé de chercheurs et non de fonctionnaires.

La Commission a en outre l'intention de proposer dans les tout prochains mois un premier programme pluriannuel de recherche nucléaire et non nucléaire pour la Communauté et pour le CCR, programme fondé non seulement sur la continuation de ce qui se fait actuellement, mais qui ouvre également au CCR de nouveaux champs d'action. Le CCR peut et doit, entre autres, devenir également un centre de recherche contre les nuisances, un centre pilote de ce qui sera demain une banque d'informations, un centre de recherches sur les matières.

Mais, je le répète, ces premières propositions ne pourront être que des mesures destinées à parer au plus pressé. Elles n'auront un sens que si elles sont suivies d'autres mesures, que l'on peut résumer ainsi. En premier lieu, la Communauté devra être dotée de son propre organe de conception, au sein duquel on trouvera non seulement des représentants des politiques nationales de la recherche, mais également des représentants des industries et des experts indépendants. Cet organisme devra définir les grands programmes communs et les principales formes d'intervention de la Communauté, il devra réviser périodiquement ces programmes et les tenir à jour. Les organes politiques de la Communauté, la Commission, le Conseil, le Parlement, disposeront ainsi d'un organe consultatif, capable de penser la politique de la recherche de la Communauté et il n'en seront pas réduits à additionner les politiques de recherche nationales.

En second lieu, cet organe de concertation devra être complété par une Agence européenne de la recherche et du développement, dotée d'un fonds propre et de son propre champs d'autonomie, qui devra mettre en oeuvre les programmes communautaires. Le fonds sera repris dans le budget de la Communauté et il devra être alimenté, d'abord par les contributions des Etats, ensuite par les ressources propres de la Communauté. Lorsqu'une telle Agence aura été instituée, le CCR devra devenir son organe de recherche propre. A côté du CCR, l'Agence devra toutefois déployer également toute une série d'activités en matière de contrats de recherche et de développement.

.../...

Ce n'est que dans la mesure où l'on mettra sur pied ces organismes qu'il sera possible de développer une véritable politique commune de la recherche, qui ne supplantera pas la recherche nationale, ni celle des entreprises, mais qui constituera pour elles un pôle de référence et un centre de promotion et de coordination.

Pour conclure, la Commission ne voit qu'une seule issue à la situation actuelle; il faut créer des instruments qui, contrairement aux conférences intergouvernementales d'aujourd'hui, permettront de définir des politiques communes de recherche, des ordres de priorité et qui disposeront de ressources propres pour les gérer.

Avec ces propositions, la Commission assumera ses responsabilités. Mais, comme je l'ai dit en commençant, les responsabilités sont l'affaire de la Communauté tout entière. Le Conseil devra décider s'il va continuer à freiner le développement de structures communautaires tout en sachant bien que les structures intergouvernementales ne conduisent nulle part.

Le Parlement devra décider s'il va continuer à formuler ses critiques dans cette enceinte ou s'il va aller les poser énergiquement dans tous les Parlements nationaux, afin d'inciter les gouvernements à faire dans ce domaine comme dans d'autres leur devoir de gouvernements, d'Etats membres de la Communauté européenne.

On n'en sortira, que s'il existe une telle convergence de volontés.